



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 juin 2023

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :

Jean-Charles LEONARDI à Louis POZZO DI BORGO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire, notamment l'organisation de la mobilité ;

Considérant le projet des Transports Collectifs en Site Propre ;

Considérant que le projet de Transports Collectifs en Site Propre est inscrit dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) signée le 26 avril 2021 ;

Considérant pour le projet de Transports Collectifs en Site Propre, une participation de l'Etat au titre du PTIC à hauteur de 70%, soit 2 800 000 € ;

Considérant que des cofinancements complémentaires au PTIC pourront être sollicités pour la réalisation du projet ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet des Transports Collectifs en Site Propre ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			4 000 000,00 €
Recettes			
	Etat-PTIC	70%	2 800 000,00 €
	Autofinancement CAB	30%	1 200 000,00 €

- La demande de financement auprès de l'Etat, via le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse ;

OBJET : Plan de financement du projet des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **15 JUI**N 2023
et publication ou notification
du **15 JUI**N 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI